

HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260519-2026_DELBU_012-DE
Reçu le 21/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 19 mai 2026

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : /
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
17 avril 2026

DELIBERATION N° BU 2026 - 012

PCA (Plan de Continuité d'Activité) 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- M^{me} Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Christiane MOSNIER, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Sophie COURTINE, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Lieutenant-colonel Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2026-012 : PCA (Plan de Continuité d'Activité) 2026

Suite à la crise carburant, le PCA (Plan de Continuité d'Activité) a été ajusté (voir annexe PCA).

Les membres du bureau du conseil d'administration valident cette nouvelle version du PCA.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

MARIE-AGNES PETIT





P

Plan

C

de Continuité

A

d'Activité

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ



PREAMBULE

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) a pour objet de permettre au SDIS 43 d'assurer ses missions de service public dans un contexte dégradé.

A cette fin il détermine des mesures d'adaptation graduées, déclinés en dispositions communes (Corpus général) et en particulières (Annexes).

Ces dispositions, à caractère temporaire du régime d'exception lié à une situation de crise, sont de nature à modifier l'ensemble du cadre réglementaire en vigueur au sein de l'établissement et son Corps de sapeurs-pompiers.

RÉFÉRENCES :

- Code Général des Collectivités Territoriales
- Code de la Sécurité Intérieure
- Délibération conseil d'administration du **/**/2026

1 - ADAPTATION DE LA REPONSE OPERATIONNELLE

4-7

- 1.1 - Graduer la réponse opérationnelle
- 1.2 - Concentrer l'effort sur les missions essentielles
- 1-3 - Préserver la réponse capacitaire du SDIS
- 1-4 - Maintien en conditions opérationnelles
 - 1.4.1 - Activités des centres d'incendie et de secours
 - 1.4.2 - Activités du CTA/CODIS 43
 - 1.4.3 - Les groupes spécialisés

2 - ADAPTATION DES FONCTIONS SOUTIENS ET SUPPORTS

7-9

- 2.1 - Maintien des capacités essentielles
- 2-2 Poursuite des activités Sous-Directions Santé et groupements fonctionnels
 - 2.2.1 - Sous-direction santé
 - 2.2.2 - Systèmes d'information et de communication
 - 2.2.3 - Technique et logistique
 - 2.2.4 - Finances et marchés publics
 - 2.2.5 - Formation
 - 2.2.6 - Opération
 - 2.2.7 - Ressources humaines
 - 2.2.8 - Service volontariat

3 - MESURES CONCERNANT LE PERSONNEL

9-10

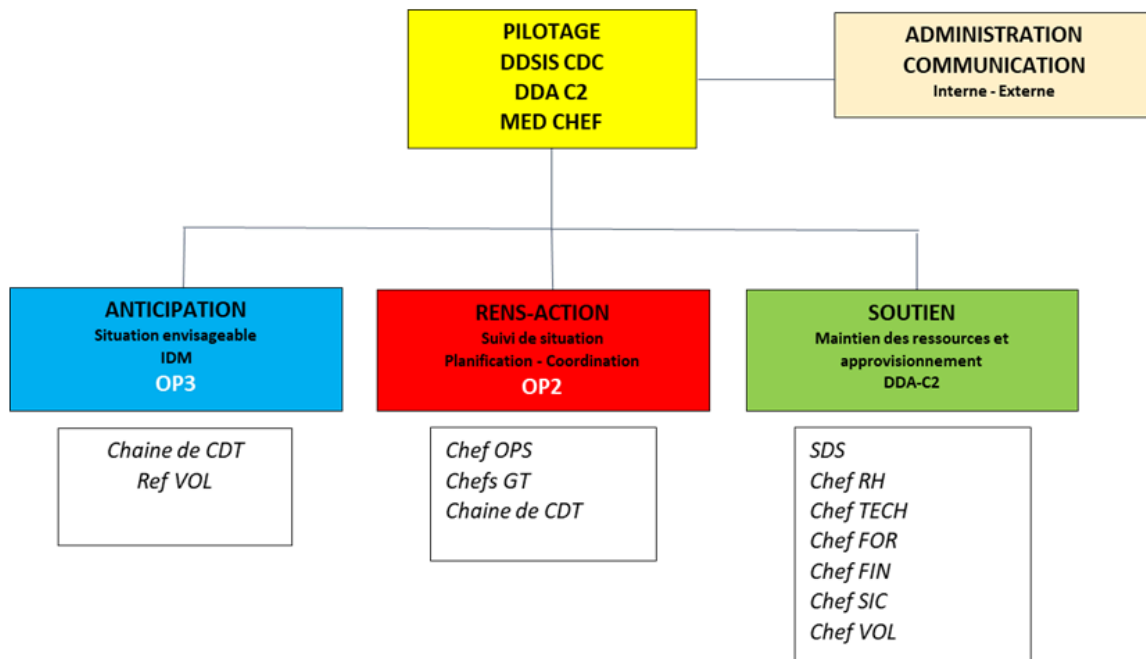
- 3.1 - Adaptation des régimes de service
 - 3.1.1 - Unités opérationnelles en garde posté
 - 3.1.2 - Services et unités en service hors rang
- 3.2 - Communication interne

ANNEXES

11-28

Une période de crise nécessite une organisation particulière et un recentrage de l'activité opérationnelle du SDIS de la Haute Loire sur ses missions essentielles.

En amont d'une situation de crise (dans un contexte où, sans mesure, la continuité du service pourrait être compromise), une cellule de crise dénommée « Charlie » est activée sur décision du DDSIS-CDC.



1 - ADAPTATION DE LA REPONSE OPERATIONNELLE

1.1 - Grader la réponse opérationnelle

Durant la phase de crise, il convient d'adapter la réponse opérationnelle au plus juste pour chaque intervention.

Au risque d'enfreindre les obligations réglementaires de moyens, il devient nécessaire de limiter les engagements de moyens et de personnels par intervention, pour les raisons suivantes :

- le potentiel opérationnel est probablement fragilisé ;
- la sollicitation opérationnelle modifiée ;
- l'exposition du personnel aux situations de risques spécifiques doit être limitée (pandémie, actions hostiles, pénurie de ressources...).

1.2 - Concentrer l'effort sur les missions essentielles

Le SDIS doit, dans un environnement dégradé, concentrer ses efforts sur les missions de services public d'urgence :

1. Prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies ;
2. Protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
3. Protection et lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes naturels/techno ;
4. Prévention et évaluation des risques de sécurité civile.

À ce titre, une priorisation des interventions consiste à écarter ou différer des missions opérationnelles non essentielles.

Ces interventions doivent être définies par la cellule Charlie lors de chaque crise et s'adapter à sa nature et aux stades. La notion d'urgence est le critère déterminant.

Exemples :

- les opérations diverses non urgentes : destructions d'insectes, assèchement de locaux, déblocages d'ascenseurs non urgents, ... ;
- les carences de transporteurs sanitaires privés ;
- les services de sécurité ;
- toutes les interventions non statutaires ;
- les actions de prévention et de prévision.

Ces dispositions sont prises sous l'autorité du Préfet et avec une information concertée avec les services partenaires (collectivités et services de l'État dans le département), afin que les dispositions prises ne donnent pas lieu à une désorganisation préjudiciable à l'organisation générale de la gestion de crise.

1.3 - Préserver la réponse capacitaire du SDIS

La période de crise est susceptible de générer une importante désorganisation dans le fonctionnement de nombreux services publics ou privés.

Des transferts de charge peuvent s'opérer sur le SDIS.

Sont notamment concernées :

- secours à personnes non urgents : carence de transporteurs sanitaires privés, transport de personnes vers un cabinet médical, transport secondaire ... ;
- transports de corps : par carence d'entreprises funéraires ;
- approvisionnements alimentaires : eau pour animaux, nourriture dans les secteurs isolés, ...

Le DDSIS-CDC propose au Préfet le niveau d'engagement du SDIS dans ces missions sous réserve d'une soutenabilité analysée par la cellule Charlie.

1.4 - Maintien en conditions opérationnelles

1.4.1 - Activités des centres d'incendie et de secours

Les centres d'incendie et de secours, unités organiques élémentaires, doivent maintenir leur contrat opérationnel.

Le chef de groupement territorial poursuit son action de soutien auprès des CIS en ce sens, avec les adaptations propres au contexte particulier.

Une nouvelle organisation territoriale adaptée au potentiel opérationnel des CIS peut être mise en place. Celle-ci peut se traduire par la fermeture de certains centres d'incendie et de secours et la redistribution des effectifs et des secteurs sur les centres de secours et le CSP.

Pour les centres d'incendie et de secours qui restent opérationnels, il convient de veiller à une adaptation du système de garde des SP : à ce titre, des gardes postées peuvent être mises en place dans les CSP et CS. Le régime de garde des SPP peut être modifié avec possibilité de passage exclusif en garde de 24 heures.

Le maintien en condition opérationnelle des personnels, des engins et des matériels est assuré par :

- l'instruction (manoeuvre de la garde)
- les contrôles et essais des équipements

En application des dispositions de l'article L.2215-1 du CGCT, les personnels nécessaires au maintien d'un service public minimum peuvent être réquisitionnés par le préfet.

1.4.2 - Activités du CTA/CODIS 43

Le CTA/CODIS constitue un point d'intérêt vital pour le fonctionnement du SDIS 43. A ce titre, sa pérennité opérationnelle est une priorité faisant l'objet de toutes les mesures nécessaires adaptées au contexte particulier en vue de la continuité de son fonctionnement.

1.4.3 - Les groupes spécialisés

Les groupes spécialisés constituent une composante opérationnelle essentielle pour la gestion des interventions à caractère technique. A ce titre, le maintien de leurs engagements opérationnels est prioritaire.

Le maintien de leurs aptitudes repose sur le maintien de leurs FMA.

2 - ADAPTATION DES FONCTIONS SOUTIENS ET SUPPORTS

2.1 - Maintien des capacités essentielles

Les fonctions soutiens et supports indispensables au fonctionnement du SDIS en mode dégradé* doivent être maintenues.

Elles ont pour but de :

- **Préserver notre liberté d'action** (continuité de la mission)
- **Economiser nos ressources** (collectives et individuelles)
- **Concentrer nos efforts** (sur l'essentiel)

A cette fin le service peut mettre en œuvre des dispositions organisationnelles tel que :

- le développement du télétravail et des téléréunions à tous les niveaux hiérarchiques ;
- la mutualisation de ressources, réalisation de missions complémentaires inhabituelles par certains personnels, recours aux personnes rendues disponibles par la fermeture de services, ... ;
- le recours aux "jeunes retraités" (SPP et SPV) pour compenser le taux d'absentéisme potentiellement élevé.

*mode dégradé : toutes situations exogènes impactant les ressources du SDIS en entraînant une altération de son fonctionnement nominal (exemple : fermeture des écoles et garderies, arrêt maladie en masse, incapacité de déplacement...)

2.2 – Poursuite des activités sous-direction santé et groupements fonctionnels

2.2.1 – Sous-direction santé

Ses priorités sont fixées sur :

- les aptitudes médicales ;
- la participation à l'activité opérationnelle et au maintien en condition opérationnelle.

L'approvisionnement logistique des VSAV est maintenue. Certaines activités de la SDS peuvent être suspendues, notamment les actions de formation et les visites médicales de maintien en activité.

2.2.2 – Systèmes d'information et de communication

Indispensable à une bonne coordination opérationnelle, les systèmes d'information et de communication doivent être maintenus à son niveau nominal. De même, les services informatiques sont maintenus afin de faciliter les liaisons nécessaires, notamment dans le cadre du télétravail.

Une attention particulière est portée à la sécurité numérique et au risque de cyberattaque. À ce titre, il convient de veiller aux dispositifs de protection des systèmes d'information, à la mise à jour régulière des logiciels et antivirus et de sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques (gestion des mots de passe, vigilance face aux tentatives d'hameçonnage, utilisation sécurisée des accès à distance).

2.2.3 – Technique et logistique

Mécanique : Si l'entretien courant du matériel ainsi que les visites techniques peuvent être décalés dans le temps, les actions de réparation du parc matériel demeurent indispensables. En lien avec le SUMF, une attention particulière est portée aux réparations sous-traitées, susceptibles d'être fortement perturbées (maladie, chômage technique ou absentéisme dans les garages privés habituels). Des solutions de repli doivent être envisagées.

Logistique : La fourniture de produits d'entretien, de consommables mécaniques, etc., reste indispensable au fonctionnement des activités essentielles. Le service de navette entre les CIS et l'État-major devra être maintenu, voir intensifié, y compris en recherchant des actions mutualisées avec d'autres entités partenaires (CD 43, ...).

2.2.4 - Finances et marchés publics

L'acquisition des produits et matériels nécessaires aux missions du SDIS ainsi que le paiement des fournisseurs doivent être maintenues.

2.2.5 - Formation

Les actions de formation sont maintenues, et au besoin adaptées. A minima, les FMA au niveau des CIS sont conservées.

2.2.6 - Opération

Certaines activités de prévention relatives aux ERP et aux risques industriels peuvent, sous la coordination des services préfectoraux, cesser totalement ou partiellement.

Mesures concernant l'adaptation de la réponse opérationnelle : cf. chapitre 1.

2.2.7 - Ressources humaines

Le maintien de la rémunération des effectifs, tous statuts confondus, constitue une fonction essentielle prioritaire.

Les autres activités de gestion des ressources humaines peuvent faire l'objet d'un rattrapage ultérieur. En tout état de cause, le recrutement des SPV doit se poursuivre durant cette période.

2.2.8 - Service volontariat

Il assure, en lien avec l'échelon territorial, le suivi des indicateurs relatif à la ressource SPV.

3 - MESURES CONCERNANT LE PERSONNEL

3.1 - Adaptation des régimes de service

3.1.1 - Unités opérationnelles en garde postée

Pour les unités opérationnelles armées en garde postée, le système de garde doit être adapté aux contraintes de continuité de service. Le régime de garde peut être modifié, avec la possibilité d'un passage en garde de 24 heures exclusif.

Cette organisation peut être graduée en fonction du niveau de crise.

3.1.2 - Services et unités en service hors rang

La planification et la tenue des réunions de service (CODIR, COPIL, réunions de groupement et de CIS, etc.), ainsi que des instances (CASDIS, BCASDIS, CCDSPV, CST, F3SCT, CATSIS, CAP), sont adaptées à la nature de la crise et à l'urgence de l'ordre du jour. Elles peuvent être délocalisées ou se tenir partiellement ou totalement en visioconférence (ou audioconférence).

Le télétravail est autorisé si le poste le permet et sous réserve du respect des contraintes et nécessités de service. Une adaptation des horaires peut être envisagée, notamment en cas de covoiturage organisé.

La continuité de service s'effectue par groupement ou sous-direction, avec 50 % de présence minimale.

Cette organisation peut être graduée en fonction du niveau de crise.

3.2 - Communication interne

Une communication régulière et adaptée doit être maintenue. Celle-ci est placée sous l'autorité du DDSIS-CDC au sein de la cellule Charlie.

1 - ADAPTATION DE LA REPONSE OPÉRATIONNELLE

1.1 - La pandémie grippale

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Les épidémies de grippe saisonnière réapparaissent à un rythme annuel. Elles sont provoquées par des virus qui varient peu d'une année sur l'autre et la population possède des défenses immunitaires à leur égard. Toutefois pour certaines catégories de personnes considérées à risque, la vaccination contre la grippe saisonnière, chaque année, est recommandée. Une pandémie grippale est caractérisée par l'apparition sur l'ensemble du globe d'un nouveau virus grippal contre lequel les défenses de la majorité de la population sont faibles ou nulles.

Depuis fin décembre 2019, des infections respiratoires dues à un coronavirus, le Covid-19 ont vu le jour en Chine. Face à l'augmentation du nombre de pays concernés l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a décrété l'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020.

Les Coronavirus constituent une famille de virus pouvant provoquer des maladies diverses (rhume banal jusqu'au syndrome respiratoire aigu sévère).

Les symptômes principaux sont la fièvre et des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement. La maladie est bénigne dans 80% des cas et épargne le plus souvent les sujets les plus jeunes.

La phase d'incubation suite à une exposition est de 2 à 14 jours maximum.

La transmission est semblable au virus de la grippe par contact étroit (moins d'un mètre) avec une personne infectée (postillons, mains, surfaces).

Outre son impact sanitaire majeur, une pandémie pourrait provoquer durablement :

- une désorganisation du système de santé en raison de la saturation rapide des services de soins
- une désorganisation de la vie sociale et économique
- une diminution des effectifs présents sur les lieux de travail et une indisponibilité des dirigeants
- une paralysie partielle de services essentiels nécessaires au fonctionnement de la société et de l'Etat

On notera particulièrement les contraintes suivantes :

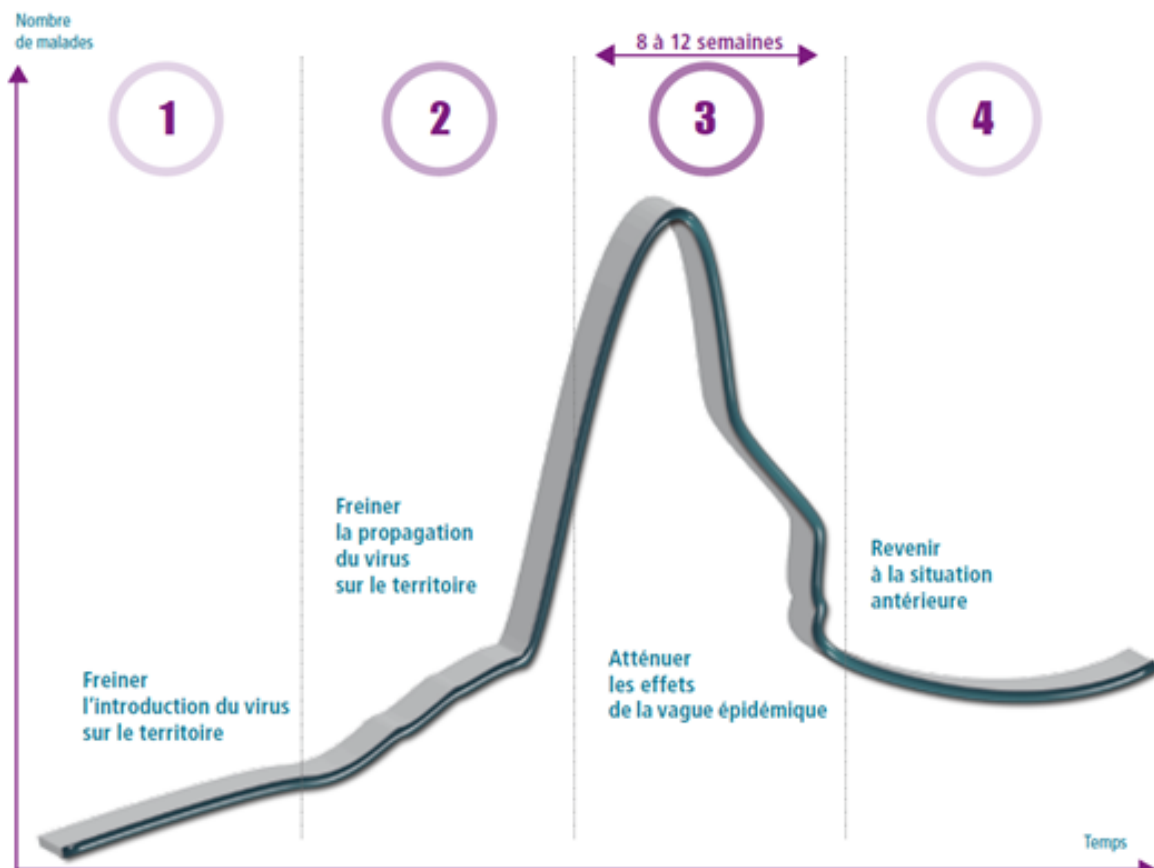
- réquisition du personnel de santé
- fermeture des établissements d'enseignement
- restriction ou suppression du transport de personnes
- mises en quarantaines
- dispositions spécifiques prises afin d'assurer le ravitaillement des populations :
 - production et distribution d'énergie, d'eau potable
 - maintien des services bancaires et postaux
 - fiabilité des réseaux télécom
 - distribution d'hydrocarbures

1.2 - Le plan national de prévention et de lutte "pandémie grippale"

Dès l'apparition d'une information encore incertaine laissant penser qu'un virus à potentiel pandémique est apparu, une alerte initiale est déclenchée par les autorités sanitaires.

Le plan national prévoit 4 stades de gestion de crise, correspondant à :

- une progression de l'épidémie
- des niveaux de réponse gradués
- des mesures adaptées à chaque phase



La préparation du PCA repose sur des hypothèses réalistes.

Scénario maximaliste :

- 25% d'absentéisme moyen sur toute la période pandémique (8 à 12 semaines)
- 40% d'absentéisme en phase de pic (2 semaines)

2 - CONTINUITÉ DES MISSIONS OPÉRATIONNELLES PRIORITAIRES

2.1 - Adaptation de la réponse opérationnelle

Durant la phase de pandémie, la réponse opérationnelle doit être adaptée au plus juste pour chaque intervention.

Il devient nécessaire de limiter les engagements de moyens et de personnels, en raison :

- d'un potentiel opérationnel fragilisé (jusqu'à 40% d'absentéisme)
 - agents malades
 - absentéisme familial et contraintes personnelles
 - désengagement de certains SPV lié au risque infectieux
- d'une augmentation de la sollicitation opérationnelle
- de la nécessité de limiter les expositions pour éviter la contamination

En pratique :

- VSAV engagé à 3 sapeurs-pompiers
- possibilité de fonctionnement à 2 sapeurs-pompiers pour certains transports de patients infectés en cas de carence ambulancière

2.2 - Missions opérationnelles prioritaires

Le SDIS doit concentrer son activité sur :

- lutte contre l'incendie
- secours à personnes (prompt secours, secours routier)
- sauvetages et mises en sécurité (inondations, crues torrentielles, etc.)
-

Il convient également de maintenir :

- le renforcement du CTA/CODIS si nécessaire

3 - MISSIONS OPÉRATIONNELLES NON PRIORITAIRES À ÉCARTER

3.1 - Missions à abandonner

Doivent être suspendues ou fortement limitées :

- opérations diverses non urgentes :
 - destructions d'insectes
 - assèchement de locaux
 - déblocage d'ascenseurs non urgents
- carences de transporteurs sanitaires privés
- services de sécurité non urgents
- interventions non statutaires

Une communication adaptée devra être réalisée auprès des partenaires institutionnels.

3.2 - Missions exceptionnelles à éviter

Dans un contexte de désorganisation générale, certaines demandes externes doivent être écartées :

- secours à personnes non urgents (transports médicaux, secondaires, etc.)
- participation aux campagnes de vaccination de masse
- accueil de malades isolés
- transports de corps en cas de carence funéraire
- approvisionnements logistiques non vitaux (alimentation, eau animale, etc.)

Le SDIS doit pouvoir se désengager partiellement ou totalement afin de préserver ses missions essentielles.

4.1 - Mesures d'hygiène sur les lieux de travail

Mesures obligatoires :

- interdiction d'accès aux tiers dans les locaux (SDIS, CIS, CTA/CODIS)
- suppression des réunions, formations, activités sportives
- limitation des contacts physiques (< 1 mètre)
- arrêt des gestes de convivialité
- hygiène des mains renforcée (SHA ou savon)
- utilisation de couverts individuels
- désinfection des équipements partagés (téléphones, etc.)
- arrêt des ventilations/climatisations
- circuits différenciés prise/fin de service

L'auto-éviction est obligatoire en cas de symptômes.

4.2 - Mesures de protection en intervention

- utilisation maximale de matériel à usage unique
- désinfection systématique du matériel et des véhicules
- hygiène des mains après chaque contact
- désinfection des objets usuels (radio, etc.)
- maintien des règles d'hygiène individuelle
- port des EPI adaptés selon le niveau de risque

4.3 - Maintien des activités techniques essentielles

Doivent être maintenus :

- entretien et nettoyage des locaux
- maintenance des matériels et véhicules
- restauration et hébergement minimum des personnels opérationnels
- privilégier l'autogestion des tâches plutôt que la sous-traitance externe.

4.4 - Organisation des activités internes

Doivent être suspendus :

- réunions
- formations
- manœuvres
- activités sportives

Le personnel est recentré sur les missions essentielles et redistribué en conséquence.

5 - ADAPTATION DES SERVICES SUPPORTS ET MEDICAUX

5.1 - Activités de la sous-direction santé

- report des visites médicales non urgentes
- report des formations
- maintien des activités indispensables à l'aptitude opérationnelle

5.2 - Organisation générale en période pandémique

L'organisation fonctionnelle du SDIS est adaptée en conséquence :

- recentrage sur les fonctions opérationnelles essentielles
- maintien du CTA/CODIS et de la chaîne de commandement
- adaptation des ressources humaines disponibles

6 - PRINCIPES GÉNÉRAUX DE GESTION DE CRISE

- continuité des missions vitales uniquement
- réduction stricte des expositions
- adaptation permanente des moyens à la ressource disponible
- coordination renforcée avec les autorités préfectorales et sanitaires
- communication adaptée pour éviter les désorganisations externes
- principe de réversibilité selon l'évolution de la situation

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION PCA EN STADE 2

DTA	QUI ?	COMMENT ?	ELEMENTS D'AIDE A LA DECISION
Assurer une communication en interne sur la problématique générale	Direction	Note de service	Consignes et doctrine nationale
Anticiper les adaptations opérationnelles nécessaires	Service opération	Note opérationnelle temporaire stade 2	Consignes et doctrine nationale
Assurer un suivi individualisé des agents "cas contacts"	Sous-direction santé	Astreinte sous-direction santé	ARS, SAMU
Adapter le maillage territorial et redistribuer les vecteurs et effectifs	Service opération	Note opérationnelle temporaire stade 2	POJ journaliers zones à risque infectieux
Définir les règles d'engagement et de protection des intervenants	Groupe de suivi PCA	Note opérationnelle temporaire stade 2	Consignes et doctrine nationale
Faire respecter les règles d'hygiène spécifiques sur les lieux de travail (mesures barrières)	Groupe de suivi PCA	<ul style="list-style-type: none"> Affichage de notes de service Mise en œuvre des mesures barrières 	Consignes et doctrine nationale
Anticiper sur le maintien des activités essentielles définies dans le PCA et redistribuer la ressource humaine si nécessaire en fonction des compétences des agents	CODIR	Réunion de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Principe de doubler les ressources nécessaires Limiter l'impact en cas d'absentéisme
Redistribuer la ressource humaine selon les compétences	CODIR	Réunion de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> PCA Principe de doubler la ressource nécessaire sur les activités essentielles définies dans le PCA afin de limiter l'impact en cas d'absentéisme
Anticiper sur la continuité de la chaîne de commandement	CODIR	Réunion de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> PCA Principe de définir un OP2 et un OP1C de renfort afin de limiter l'impact en cas d'absentéisme
Anticiper sur la continuité de service du CTA/CODIS	Service opérations	<ul style="list-style-type: none"> Éviter les gardes CSP chefs de salle Limiter les gardes CSP opérateurs 	Logiciel de gestion du temps de travail : Agendis
Anticiper sur la continuité de service du CSP le Puy-en-Velay	CSP le Puy-en-Velay	Anticiper les absences par la mobilisation prévisionnelle de SPV	Logiciel de gestion du temps de travail : Agendis
Anticiper le besoin logistique en EPI adaptés au risque	Pharmacien	Gestion et traçabilité des stocks	Listing des matériels nécessaires

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION PCA EN STADE 3

DTA	QUI ?	COMMENT ?	ELEMENTS D'AIDE A LA DECISION
Assurer une communication en interne sur la problématique générale	Direction	Note de service	Consignes et doctrine nationale
Anticiper les adaptations opérationnelles nécessaires	Service opération	Note opérationnelle temporaire stade 3	Consignes et doctrine nationale
Assurer un suivi individualisé des agents malades	Sous-direction santé	Astreinte sous-direction santé	ARS, SAMU
Adapter le maillage territorial et redistribuer les vecteurs et effectifs	Service opération	Note opérationnelle temporaire stade 3	POJ journaliers zones à risque infectieux
Se recentrer sur les missions prioritaires du SDIS	Service opération	Note de service	<ul style="list-style-type: none"> • PCA • Rupture capacitaire prévisible en fonction de la sollicitation opérationnelle et de la disponibilité
Définir les règles d'engagement et de protection des intervenants	Groupe de suivi PCA	Note opérationnelle temporaire stade 3	Consignes et doctrine nationale
Faire respecter les règles d'hygiène spécifiques sur les lieux de travail (mesures barrières)	Groupe de suivi PCA	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage des notes de service • Mise en œuvre des mesures barrières 	Consignes et doctrine nationale
Mettre en œuvre si nécessaire la redistribution des effectifs sur les missions prioritaires en fonction de l'absentéisme et des compétences	DD SIS-CDC DDA-C2	Compte rendu des réunions CODIR du stade 2	<ul style="list-style-type: none"> • PCA • Principe de doubler la ressource nécessaire sur les activités essentielles définies dans le PCA afin de limiter l'impact en cas d'absentéisme
Assurer la continuité de la chaîne de commandement	DD SIS-CDC DDA-C2	Compte rendu des réunions CODIR du stade 3	<ul style="list-style-type: none"> • PCA • Principe de définir un OP2 et un OP1C de renfort afin de limiter l'impact en cas d'absentéisme
Assurer la continuité de service du CTA / CODIS	Service opération	Mettre en œuvre un régime temporaire spécifique	Logiciel de gestion du temps de travail : Agendis
Assurer la continuité de service du CSP le Puy-en-Velay	CSP le Puy-en-Velay	Anticiper les absences par la mobilisation prévisionnelle des SPV	Logiciel de gestion du temps de travail : Agendis
Assurer le suivi de l'absentéisme dans les CIS	Chef de groupement territorial	Suivi de la disponibilité opérationnelle des CIS	<ul style="list-style-type: none"> • Portail Web Système • Chef de centre

Cette annexe est structurée en 4 stades, définis en fonction de l'évolution de la situation de crise. Les mesures décrites ci-après sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être ajustées ou modifiées en fonction du contexte et des besoins.

Indicateurs de changement de stade :

- Evolution prix et/ou état disponibilité de la ressource HC ;

Changement de stade sur ordre du DDSIS-CDC après analyse cellule anticipation.

STADE 0 - NOMINAL

Dispositions courantes :

- Maintien 100 % activités et missions OPS/FORM
- Consigne permanente : favoriser co-voiturage

STADE 1 - PRÉCAUTION

	ACTIVITÉS / MISSIONS	RENFORCÉES / NOUVELLES	LIMITÉES	SUSPENDUES	
MESURES GENERALES	Déplacements hors département avec engins SDIS		Uniquement pour maintien en conditions OPS Personnels/matériels/engins		
	Réunions diverses (dont Instances)		Favoriser visio si transit > 30 km		
	Communication des actions prises	COM hebdomadaire			
	Réduire consommation HC		15%		
	Suivi capacité SIC télétravail	Suivant volume : Répartition charge serveurs Augmentation débit fibre SDIS Achat de licences Rainbow supplémentaires	Capacité réseau (jusqu'à 40 connexions simultanées) MAJ poste de travail avec retour sur site nécessaire périodiquement		
	Suivi indicateurs	Identification et suivi des situations individuelles SPV en difficulté et disponibilité	Suivi activité OPS (nature et volume)	Hebdomadaire / RELCDT	
		Suivi indicateur financier			Mensuel et exhaustif
NORIAS / NAVETTES AUTONOMIE CARBURANT	Matériel motorisé	Mobilité équipe de dépannage SUMF augmentée	CT véhicules direct (neuf et récents) sans visite préventive		
		Étude/prospection location véhicules électriques	VTP et navette		
	Infrastructure	Carburant : remplissage à partir de 50 % EM + CSP PUY	ADBLUE en station		
	Logistique	Anticipation commandes matériels	Audit stock critiques	Moratoire remplacement des ARI GT-EST	
	Norias/navettes	Priorisation navette matériels indispensables			
REGIMES DE SERVICE	Tous personnels	Hébergement CIS PUY / BOD possible			
	Personnels SHR	Télétravail autorisé si le poste le permet si respect des contraintes / nécessités de service	Jusqu'à 2 jours / semaine. Adaptation possible des horaires si covoiturage		

STADE 1 - PRÉCAUTION

	ACTIVITÉS / MISSIONS	RENFORCÉES / NOUVELLES	LIMITÉES	SUSPENDUES
DECONCENTRATION TERRITORIALE FORM / VM / PUI	Visite médicale de maintien	Limité au cadre réglementaire	Tous les 2 ans < 45 ans Tous les ans ≥ 45 ans Optimisation du choix des effecteurs	
	Visite médicale de recrutement	Pas de changement	Du 16 au 24 de chaque mois EM	
	Visite médicale de reprise		Après 30 jours d'arrêt de travail VAAM, EM, BOD, YSG, LGC	
	PUI	Augmentation du stock des 58 CS Réapprovisionnement à la PUI aux HO pour VSAV déposant CHER	1 livraison / 2 semaines	
ADAPTATION DOCTRINE OPS	Consigne OPS	Arrêt des moteurs dès que possible (en sécurité éclairage balisage).		
	PRV : Travail administratif et études	Augmentation télétravail	Regroupement visites si possible	

STADE 2 - DEGRADE SÉVÈRE

	ACTIVITÉS / MISSIONS	RENFORCÉES / NOUVELLES	LIMITÉES	SUSPENDUES
MESURES GÉNÉRALES	Réunions diverses (dont Instances)		Visio	
	Volontariat / Protocole			Toute activité nécessitant un déplacement
	Réduire consommation HC		30%	
NORIAS / NAVETTES AUTONOMIE CARBURANT	Matériel motorisé	Location VTP et navette électriques	Augmentation CT véhicules via FATEC (garages de proximité)	
	Infrastructure	Carburant remplissage à partir de 75% EM + CSP PUY et utilisation des stations prioritaires	Sanctuarisation ADBLUE au SUMF	
		Optimisation réserves matériels inter-centres		Arrêt des missions levées de réserves -déplacement dans CIS réservés aux urgences
		Sécurisation sites EM et CSP PUY		
	Logistique			Suppression des courriers scannés et transmis par courriel
				Suppression déplacements recrues : prises de mesures in situ (essais tenues présentes)
	Norias/navettes	Covoiturage organisé avec VL de service par Norias	Navette priorisation VL électrique CIS proximité et modification tournée	
Norias/navettes	Mise en place de navettes VTP	BOD - PUY - MNL		
RÉGIME DE SERVICE	Personnels SHR	Télétravail autorisé si le poste le permet si respect des contraintes / nécessités de service	Continuité de service par groupement / sous-direction avec 50% présence mini Adaptation possible des horaires si covoiturage	
		Semaine de 4 jours (35h)	Personnels non éligible télétravail	
	Personnels garde postée	Cumul de gardes possible	Diminution des POJ : PUY = 10 / BOD = 5	12 h en unité OPS
		Renforcement CTA avec passage en 24h (pondération 17h)	1 chef de salle et 3 opérateurs	12 h CTA CODIS
			Adaptation des pools OPS en fonction des lieux de résidence	

STADE 2 - DEGRADE SÉVÈRE

	ACTIVITÉS / MISSIONS	RENFORCÉES / NOUVELLES	LIMITÉES	SUSPENDUES
DECONCENTRATION TERRITORIALE FORM / VM / PUI	Formation		Maintenir les stages au plus près des territoires	Limiter et reporter les FMPA hors département (FDF, SPE)
	Visite médicale de maintien	Biométrie réalisée dans chaque CS par ISP du CS MSP en téléconsultation		
	Visite médicale de recrutement	Au fils de l'eau	Dans les groupements : BOD, YSG, EM	
	Visite médicale de reprise	VMREP avec MSP en téléconsultation	Après 30 jours d'arrêt de travail	
	PUI	Création de stocks relais BOD et MNL pour réapprovisionnement d'urgence avec DM et bouteille O2	DEC	
ADAPTATION DOCTRINE OPS	Interventions VP sans gravité	Réduction des missions non urgentes	Ex : trauma léger sur VP, situations avec transport individuel possible	
	Transport SSUAP	Régulation CRRRA 15 des départs VP		
	Missions hors CGCT (carences, hyménoptères, ascenseurs, animaux)	Transport vers CH le plus proche (Coordination CRRRA15)		Non réalisées sauf sur demande justifiée après analyse du chef de salle / OP2A
	Travail administratif et études	Augmentation télétravail	Regroupement visites si possible	Report des autres visites (Avis PREF)
	PRV : Visites (avis PREF, S/PREF)		Maintien des visites ouvertures, de levée des réserves et ERP avec locaux à sommeil	Report autres visites périodiques (avis PREF)

STADE 3 - DEGRADE ULTIME

	ACTIVITÉS / MISSIONS	RENFORCÉES / NOUVELLES	LIMITÉES	SUSPENDUES	
MESURES GÉNÉRALES	Vie associative (avec utilisation moyens SDIS)			Toute activité nécessitant un déplacement	
	Réduire consommation HC		50 %		
NORIAS / NAVETTES AUTONOMIE CARBURANT	Matériel motorisé		Limiter dépannages véhicules indispensables / missions CGCT	Arrêt des CT et vérifications périodiques	
	Matériel motorisé		Véhicules réservés seules missions opérationnelles	Arrêt utilisation AD BLUE	
	Infrastructure			Limiter dépannages urgents en lien REOPS	Arrêt des chantiers (commun inter entreprises)
		Carburant : sanctuarisation site EM-CSP PUY + COR + SUMF			
	Logistique	Création stocks matériels dans les GTER			Arrêt VGP
	Norias/navettes	Navette électrique priorisation urgences			
RÉGIMES DE SERVICE	Personnels SHR	Télétravail tous les jours ouverts si difficultés à rejoindre le poste de travail	Présence physique si nécessité de service		
	Personnels garde postée		SPPNO : garde postée dans CIS le plus proche si impossibilité de rejoindre son affectation (possibilité)		
DECONCENTRATION TERRITORIALE FORM / VM / PUJ	Formation		Maintenir uniquement FMA niveau CIS	Arrêt actions de formation EDSP et arrêt formation JSP	
	Visite médicale de maintien	Date de péremption de la VMA repoussée de 3 mois			
	Visite médicale de recrutement			Arrêt des VMREC	
	Visite médicale de reprise	Visite de reprise en téléconsultation	Après 30 jours d'arrêt de travail		
	PUJ	Création de stocks relais BOD et MNL	Livraison seulement pour les urgences		

STADE 3 - DEGRADE ULTIME

	ACTIVITÉS / MISSIONS	RENFORCÉES / NOUVELLES	LIMITÉES	SUSPENDUES
ADAPTATION DOCTRINE OPS	GÉNÉRAL			
	Train de départs avec nombreux engins (Ex : AVP PL, fumée suspecte atelier / usine,...)	Analyse du chef de salle / OP2A	Réduction du train de départ suivant analyse ZI et infos gravité à l'appel	
	Complémentarité			Limiter la complémentarité si l'effectif du centre en 2ème appel peut assurer la mission
	Rupture de disponibilité de certains CIS	Garde postée par secteur à définir en fonction de la dégradation de la disponibilité		
	SSUAP			
	Engagement PSSAP VL			Pas d'engagement sur UR
	Réserve			Suppression de l'engagement de la réserve
	PNRPA		1 seul EP + sac PS et DSA, pas de VSAV systématique	
	INCENDIE			
	Adapter engagement : FDFEN et feux d'habitation et SR en ville	Analyse du Chef de salle / OP2A	Réduction du train de départ suivant analyse ZI et infos gravité à l'appel	
	Laisser bruler	Extension de la possibilité de laisser bruler si pas d'enjeux et pas de risque de propagation aux tiers		
	COMMANDEMENT			
	Renfort chaine de CDT	Désignation OP2 OP1C supplémentaires		Renfort chaine de CDT
	AUTRES			
	Engagement des équipes spécialisées	Analyse du Chef de salle / REF SPE	Suivant nature appel : reconnaissance avec IMP, USAR, RCH de proximité	
	Engagement air respirable		Pas d'engagement systématique, usage des réserves (gestion par la navette)	
	Engagement du groupe de CDT		Optimiser le groupe CDT. Limitation engagement CELEC (Usage batterie PC).	Engagement photographe
	PRV : Visites			Report toutes visites sauf ouverture (avis PREF)
	PRV : Commissions plénières		Réunions plénières en visio et avis par mail	

SITUATIONS PARTICULIERES

	SITUATIONS PARTICULIERES SPV (CHOMAGE TECHNIQUE, INDISPONIBILITE...)
GROUPEMENT EST	
GROUPEMENT CENTRE	
GROUPEMENT OUEST	